

La Schubertiade se déguste nature

COPPET Cinq concerts de chambre se succéderont ce dimanche 7 juin, au château, lors de la 4e Schubertiade des Musicales.

Pastorale, sauvage ou sylvestre, calme ou tumultueuse, la nature est à l'affiche de la 4e Schubertiade organisée par les Musicales de Coppet. Motif omniprésent dans l'histoire d'un art majeur, il se déclinera en cinq concerts de chambre, dimanche, au château.

A 11h, la soprano Odile Heimburger glissera sa voix dans une suite de mignardises lyriques, dont un lied de Schubert («Le pâtre sur le rocher») et un air d'opéra de Dvořák («A la lune»). Elle sera accompagnée par Tiago Maia (clarinette), Shani Diluka (piano) et par Marie Hasse, comédienne dont la voix parlée en français illustrera la poésie ayant inspiré certaines partitions.

Quintette inédit

A 12h45, difficile d'échapper à «La truite» du maître de la mélodie. «Une des rares pièces gaies et pétillantes composées par ce tourmenté de nature,



La violoncelliste Estelle Revaz interprétera des œuvres de Grieg, Beethoven et Schubert. GREGORY BATARDON

même si la mort pointe le bout de son nez, la truite finissant par être pêchée», remarque la directrice artistique de la manifestation, Véronique Vielle. La mise en bouche sera assurée par un quintette spécialement créé pour l'occasion, avec les fidèles Estelle Revaz (violoncelle) et Raphaëlle Moreau (violon), mais aussi Giulia Panchieri (alto), Adrien Gaubert (contrebasse) et Juliana Steinbach (piano).

Chose plutôt rare en mode trio, le cor de la jeune Lou-Anne Dutreix résonnera à 14h, avec violon et piano, dans une œuvre

de Brahms. «Une partition qui explicite les forêts de son enfance et le décorum d'une chasse à courre», renseigne Véronique Vielle.

Virtuose de l'accordéon

Ambiance giboyeuse et forestière avant l'apaisement de deux sonates, à 15h. Celle de Grieg pour violoncelle et piano, avec son lyrisme des grands espaces scandinaves, puis la surnommée «Au clair de lune», de Beethoven, dont l'archiconnu et hypnotique mouvement ferait se pâmer à peu près n'importe qui. Le public y

retrouvera Estelle Revaz (violoncelle) et Juliana Steinbach (piano) à l'interprétation. Enfin, trêve de romantisme avec Vivaldi et Piazzolla, qui rendit hommage à son ancêtre baroque à travers ses «Quatre saisons de Buenos Aires» (16h15). C'est le virtuose de l'accordéon Jérémie Buirette qui assurera cette alternance de fragrances musicales grâce à des transcriptions réalisées par ses soins, dont une pour piano, interprétée par sa femme, Clémence. **MMA**

Dimanche 7 juin, de 11h à 18h.

Billetterie: musicales-coppet.com

ARBORETUM

La vannerie s'expose, de l'arbre jusqu'au panier

Le Musée du bois de l'Arboretum tresse l'histoire du saule et de ses mille usages dans sa nouvelle exposition, à découvrir jusqu'en novembre.

Intitulée «Vannerie: une histoire tissée de gestes vivants», elle met à l'honneur cette plante sous toutes ses formes, de sa culture à sa transformation, en passant par sa symbolique. «On souhaitait que les collections d'arbres de l'Arboretum résonnent avec celles du musée et entrent en dialogue», explique Pascal Sigg, qui nourrit lui-même une véritable passion pour le saule. Le directeur de l'Arboretum en a planté 120 espèces différentes, chez lui, à Pampigny. Il a conçu l'exposition de concert avec la médiatrice culturelle, Mounia Steimer, et Damien Kunik, président de la commission du musée et conservateur du Musée d'ethnographie de Genève.

Dedans... et dehors

Elle se vit aussi bien à l'intérieur du musée que partout dans le parc. On peut par exemple admirer de jeunes saules dans la cour devant le musée, une oseraie plantée à deux pas de là ou encore une allée de saules tressés près du lac de barrage.

Dans le musée lui-même, on découvre cette plante aux multiples ressources, notamment sa transformation en osier, les techniques de tressage et de vannerie. C'est l'occasion pour les visiteurs de découvrir de nombreux outils et objets utilitaires provenant des collections du lieu - paniers, protège-bouteilles, tape-tapis, nasses de pêcheurs, etc.

Mais aussi d'appréhender les nombreux autres usages de l'arbre, que ce soit en arboriculture, horticulture, comme fourrage pour les animaux et, enfin, pour ses propriétés médicinales. Plusieurs espèces, notamment le saule blanc, contiennent dans leur écorce des composés qui ont inspiré le développement de l'aspirine moderne.

L'exposition met également en lumière des artisans et artisans vanniers suisses contemporains. Des animations permettent également de s'essayer soi-même à l'art du tressage et de la vannerie. **JOL**

Jusqu'au 2 novembre, du mardi au dimanche, de 10h à 18h. Visites guidées, ateliers, animations. Programme sur: www.arboretum.ch

VAUD

Affaires Dittli: coûts des rapports et frais d'avocats dévoilés

Le Conseil d'Etat vaudois n'est pas en mesure de dire combien ont exactement coûté les affaires Dittli et du bouclier fiscal au Canton. Il a, par contre, dévoilé les montants des différents rapports - Studer, Paychère et Meylan - et frais d'avocat pris en charge par l'Etat, soit un montant total de 248 000 fr. Ces chiffres ont été divulgués jeudi dans les décisions hebdomadaires du Conseil d'Etat, dans une réponse à la simple question du député PLR Loïc Saugy. Le montant des frais d'avocats de la conseillère d'Etat

Valérie Dittli s'élève à près de 80 000 fr., lequel comprend la participation de l'Etat aux honoraires de l'avocat de la partie adverse pour un montant d'environ 8000 fr. dans le cadre du dossier de la Commission foncière rurale (CFR 1), dont l'ancien président était en conflit avec la ministre centriste.

Pas de décompte exhaustif

Le rapport Meylan, chargé justement de faire la lumière sur l'accord confidentiel dans ce dossier CFR 1, a coûté 28 000 fr. à l'Etat. Les frais liés au rapport Paychère, qui a révélé la mauvaise application du bouclier fiscal, se montent à 57 644 fr. Pour le rapport Studer, qui a notamment listé les dysfonctionnements dans le Département des finances, alors en main de Valérie Dittli, la facture s'est montée à 52 655 fr.

Hormis ces chiffres, le Conseil d'Etat ne peut pas donner un décompte exhaustif des coûts engagés, «incluant notamment les heures de travail des services, les rapports produits, les séances institutionnelles, ainsi que les traitements administratifs assurés par les entités et directions concernées (finances, ressources humaines, commissions de surveillance, etc.)» explique-t-il. Ce travail de reconstitution est jugé «particulièrement lourd», sachant par exemple que les services de l'administration devraient estimer rétrospectivement «les heures de travail réparties entre de nombreuses entités». Le Conseil d'Etat considère ainsi «qu'un exercice de chiffrage détaillé serait disproportionné au regard des ressources qu'il exigerait». **ATS**



Le Conseil d'Etat a dévoilé certains montants engagés en lien avec les affaires Dittli et du bouclier fiscal. ARCHIVES KEYSTONE/CYRIL ZINGARO



JOCELYNE LAURENT

BOY GEORGE À LA PLACE DE BRUEL

PULLY A la suite de l'annulation des concerts de Patrick Bruel, visé par des enquêtes pour viols, le Pully Live Festival a trouvé une alternative. L'ancienne gloire britannique Boy George et son groupe Culture Club prendront la place du chanteur français, le 25 juin. L'information a été révélée sur les ondes de LFM. **ATS**

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: ESH Médias Editions SA, Route de St-Cergue 293, CP 2328, 1260 Nyon 2. www.lacote.ch - redaction.lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration: Philippe Hersant

Editeur délégué et rédacteur en chef: Michel Jotterand

Rédacteur en chef adjoint: Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur abo.lacote.ch ou via notre service client: clientele@lacote.ch Tél. 022 994 41 11

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs: Mahmoud Ben Zid impactmedias.ch/la-cote-vaud@impactmedias.ch Tél: 022 994 41 84

Audience

26 000 lecteurs (Edition abonnés), 70 000 lecteurs (Edition élargie, jeudi), Remp MACH Basic 2023-1.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.

Château de Prangins.

Rendez-vous au jardin

Dimanche 7 juin 2026
10:00 - 17:00
Entrée gratuite

CLIQUEZ